

CHECK-LIST AMIANTE – VERSION CSS

1. INVENTAIRE AMIANTE

- ☐ Inventaire conforme au modèle SPF
- ☐ Élaboration / extension réalisée par expert en inventaire amiante
- ☐ Parties pertinentes de l'inventaire « étendu/destructif » aux intervenants

2. STATUT DE L'ENTREPRISE

- ☐ Entreprise agréée ([ZFH / SAM](#)) – agrément valide
- ☐ Entreprise inscrite sur la liste [TS](#) (VI.4-23)
- ☐ TS ➔ Matériaux et applications conformes à l'[Annexe VI.4-3](#)
- ☐ Aucun travailleur mis à disposition (interdiction intérim)
- ☐ Sous-traitants également agréés ou inscrits
- ☐ Validation des méthodes TS sous 2 ans (rapports disponibles)

3. LABORATOIRE AGRÉÉ

- ☐ Désignation par l'employeur-maître d'ouvrage
- ☐ Laboratoire agréé NBN ISO 14966:2021 - Accréditation ISO/IEC 17025
- ☐ Stratégie d'échantillonnage écrite
- ☐ Mesurages planifiés par phase opérationnelle
- ☐ Rapports communiqués/disponibles sur chantier



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

4. NOTIFICATION

- ☐ Notification envoyée dans les délais (15 jours avant)
- ☐ Copie disponible sur chantier
- ☐ Modification date/durée signalée à la CBE
- ☐ Procédure urgence avec accord écrit CBE

5. PLAN DE TRAVAIL

- ☐ Spécifique au chantier (Nature, succession, durée des activités)
- ☐ Analyse de risques spécifique et détaillée (exit Kinney)
- ☐ Localisation précise des MCA
- ☐ Méthode choisie justifiée
- ☐ EPC décrits
- ☐ EPI/EPR précisés (type exact)
- ☐ Procédure incidents (dépassement VLEP) et Procédure démontrant l'absence de risque amiante en fin d'activité (mesures libératoires en fin de travaux)
- ☐ ZFH/SAM : Mesurages inf. à 1/10 VLEP → VLEP 0,01 f/cm³ (phase transitoire) tendre vers 0,002 f/cm³
- ☐ TS : mesurages inf. à VLEP 0,01 f/cm³ (phase transitoire) tendre vers 0,002 f/cm³
- ☐ Exposition maintenue aussi bas que techniquement possible
- ☐ Procédure écrite en cas de dépassement + Information CBE si dépassement



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.
Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.
Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

6. MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION

- ☐ Limitation physique d'accès et signalisation/information aux tiers
- ☐ Mise hors service réseaux électrique et ventilation
- ☐ Outils à main ou à faible vitesse (dérogation motivée en ZFH)
- ☐ Stockage et transport des déchets dans des zones à accès restreints et dans des emballages appropriés et étiquetés
- ☐ Suppression poussière à la source
- ☐ Aspiration HEPA
- ☐ Sédimentation continue (Nettoyage humide régulier)
- ☐ Fixateur
- ☐ Limitation nombre travailleurs exposés
- ☐ Locaux sociaux (douches/vestiaires/réfectoires/toilettes) adaptés, conformes et non contaminés + détermination de périodes de repos
- ☐ EPI/EPR adaptés individuellement (Fit test / Fit check)

7. FORMATION – GÉNÉRALE

- ☐ Organisateur inscrit sur la [liste SPF](#)
- ☐ Formation de base (TS : 8h ou ZFH/SAM : 32h) théorique ET pratique
- ☐ Formation de base spécifique à l'application
- ☐ Recyclage théorique ET pratique
- ☐ Preuve de participation (date, durée, langue, contenu, nom et qualifications du formateur)
- ☐ Formation de base en sécurité sur chantier ou équivalent
- ☐ Au min. 1 secouriste (en zone de retrait)



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

8. TRAITEMENTS SIMPLES (TS)

- ☐ Cas autorisé Annexe VI.3-2 A → attention à la présence de tiers/coactivités
- ☐ Respect Annexe VI.3-2 B → Enlever/démonter pas casser ; fixateur/humidification
- ☐ Technique validée par mesurages
- ☐ Douches prévues (sauf justification)
- ☐ Masque complet P3 VA minimum (sauf justification)

9. SAC À MANCHONS (SAM)

- ☐ Respect des conditions cumulatives (Diam, T°C, ...)
- ☐ Travail limité à un élément précis
- ☐ Pas de démolition étendue/Pas d'enlèvement massif
- ☐ Matériau non friable ou friabilité maîtrisable (Cfr. État repris dans l'inventaire)
- ☐ Utilisation d'un système de sac à manchon conforme (système clos)
- ☐ Aspiration continue pendant l'intervention + fixateur
- ☐ Concentration $\leq 1/10$ de la VLE (car système clos)
- ☐ Mesurage personnel représentatif par jour + stationnaire par jour
- ☐ Procédure écrite si rupture du sac (décontamination zone)



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

10. ZONE FERMÉE HERMÉTIQUEMENT (ZFH)

- ☐ Bilan aéraulique théorique/pratique
- ☐ Cloisonnement double épaisseur séparées
- ☐ Test étanchéité (fumigène) documenté
- ☐ Dépression contrôlée entre -10 et -40 Pa (24h/24) → Alimentation sécurisée si coupure de courant
- ☐ Renouvellement air conforme (min. de 4 volumes/heure pouvant aller jusqu'à 10 volumes/heure)
- ☐ Sas personnel et matériel
- ☐ SAS Man présent + Contact visuel et auditif permanent (caméras/fenêtre de visualisation) sur le travail effectif
- ☐ Mesurages journaliers (Perso, SAS entrée, SAS matériaux, extracteurs et zones critiques)

11. REGISTRE DE CHANTIER

- ☐ Responsable travaux identifié
- ☐ Rapports mesurages disponibles
- ☐ Incidents consignés
- ☐ Liste journalière travailleurs
- ☐ Liste visiteurs



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.